

Concours de Théologie 2026

Sujet n°2 - Peut-on articuler justice et pardon ?

« Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font » (Luc 23, 34). Les derniers mots de Jésus-Christ sur la croix nous rappellent sans cesse l'infinie miséricorde de Dieu face à la folie humaine, et la place centrale qu'occupe le pardon dans la religion chrétienne. Chaque chrétien est en effet appelé à prononcer ces mots dans la prière quotidienne : « Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » (Mt. 6, 12). Toutefois, il est aussi écrit que Dieu « traitera chacun conformément à ses actes » (Rm 2, 6), par l'exercice de la justice divine.

Alors que la justice divine est absolue et salvatrice, dépassant nos limites, la justice humaine est, quant à elle, imparfaite et contingente. Elle semble pourtant demeurer nécessaire comme horizon à poursuivre et à exercer dans le temps, sans se substituer à la justice céleste mais en s'en rapprochant par l'effort, la loi et la miséricorde. Ainsi, la question de l'articulation entre la justice et le pardon ne saurait être réduite à une conciliation de principes juridiques, prenant une définition purement terrestre de ces termes. Elle constitue le pivot central de l'éthique chrétienne, le lieu où la rigueur de la vérité rencontre l'abîme de la miséricorde, et l'un des défis les plus redoutables de la théologie morale. À première vue, ces deux notions semblent évoluer dans des logiques antinomiques, voire mutuellement exclusives. Alors que la justice réclame la rétribution, l'équilibre de la balance, la sanction proportionnelle et la reconnaissance publique de l'acte, le pardon suggère quant à lui la rémission de la dette, le renoncement à la vengeance et l'irruption d'un don gratuit qui semble, par sa nature même, suspendre le cours normal du droit et de la causalité du mal.

Pourtant, au cœur de l'expérience de la foi, cette tension n'est pas une contradiction mais une nécessité. Le cri de la victime à l'injustice n'est pas une simple plainte, mais une exigence ontologique de vérité qui rejoint et s'unit au cri du Christ sur la croix : « Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? ». Ce cri du Calvaire nous enseigne que Dieu n'est pas indifférent à la souffrance de l'innocent, mais qu'il l'habite de l'intérieur. Cette convergence fondamentale nous indique que justice et pardon ne sont pas des options entre lesquelles l'homme devrait choisir, mais les deux

versants indissociables d'une même volonté divine visant la restauration intégrale de l'être humain défiguré par le péché.

Cette problématique atteint une acuité marquante lorsque l'injustice prend les traits d'une trahison intime, d'une profanation de l'âme et du corps commise dans le secret par une figure aimée. Dans ce contexte, la justice des hommes semble parfois dérisoire ou impuissante à réparer l'irréparable, tandis que l'appel au pardon peut être perçu comme une violence supplémentaire faite à la victime. Comment, dans le silence d'une blessure que l'on ne peut parfois même pas nommer devant les tribunaux humains, concilier le besoin vital de justice et l'impératif spirituel de la réconciliation ? La justice humaine peut-elle être réellement « juste » si elle se contente de punir sans restaurer ? Et le pardon peut-il être authentique s'il n'est pas précédé d'une mise en lumière de la vérité ?

En théologie, la justice n'est pas une sentence froide ; elle est la *tsedaqah*, la fidélité de Dieu à son alliance, qui cherche à remettre l'homme debout. Le pardon, quant à lui, est l'irruption de la grâce (*charis*) qui permet de ne pas être défini à jamais par le mal subi ou commis¹. La problématique central est donc de comprendre comment l'impératif de sanction peut cohabiter avec l'espérance de la guérison, sans que la justice ne devienne cruauté, ni que le pardon ne devienne impunité.

Pour explorer cette voie, il s'agira tout d'abord d'éprouver la légitimité de la justice comme impératif biblique et social, en tant que rempart nécessaire contre le chaos (I). Il s'agira ensuite de démontrer le caractère du pardon comme « folie » libératrice, seule puissance capable de briser l'enchaînement de la vengeance (II). Enfin, il s'agira d'étudier la possibilité d'aller vers une justice restauratrice, où la distinction entre le pécheur et son péché permet de retrouver le chemin de la vie sous le regard de la Croix (III).

I. La légitimité de la justice comme impératif biblique et social

Si le message évangélique appelle à l'amour des ennemis, il ne saurait pour autant cautionner le déni du mal. La justice, qu'elle soit humaine ou divine, demeure le premier socle de la vérité sans laquelle le pardon ne serait qu'une complaisance coupable.

¹ *Dictionnaire de théologie biblique* (sous la direction de Xavier Léon-Dufour). La *Tsedaqah* (Hébreu) désigne moins une conformité à une norme qu'une fidélité à une relation. La *Charis* (Grec) désigne le don gratuit, immérité, qui transforme le sujet.

Il convient d'examiner en premier lieu l'institution de la loi comme rempart contre la barbarie (A), pour ensuite souligner l'exigence de vérité comme condition *sine qua non* de la restauration du sujet (B).

A. L'institution de la loi comme rempart contre la barbarie

L'ordre social et ecclésial exige une régulation que l'Écriture elle-même valide. Selon l'apôtre Paul (Rm 13, 1-4), l'autorité civile est investie d'une mission pour punir le mal. Cette justice humaine sert de « tiers médiateur » indispensable. Elle s'interpose entre l'agresseur et la victime pour signifier que l'acte commis est une rupture du pacte humain. Faire appel à la justice n'est pas un manque de foi ; c'est un acte de dignité qui reconnaît que le corps de la victime est un temple sacré, le « temple de l'Esprit Saint » (1 Corinthiens 6, 18-20). La loi humaine pose une limite infranchissable à la toute-puissance de l'autre, empêchant que la force ne devienne le seul droit. Elle sépare le « je » du « tu » pour que la victime cesse d'être l'objet d'un désir prédateur et redevienne un sujet protégé.

B. L'exigence de vérité comme condition de la justice

« La vérité vous rendra libres » (Jean 8, 32). La justice a pour fonction première d'établir la vérité des faits. Pour le chrétien, le pardon ne peut faire l'économie de la réalité. En effet, il ne peut y avoir de pardon authentique dans le silence imposé ou le déni. La justice a pour fonction première de « dire le vrai ». Lorsque l'offense a lieu dans le secret de l'intimité, le mal se nourrit du silence. Le Christ lui-même ne reste pas muet face à l'arbitraire : « Si j'ai mal parlé, montre ce que j'ai dit de mal » (Jean 18, 23). Cette exigence de vérité est le préalable à toute reconstruction. Pour la victime, obtenir justice, c'est voir sa parole reconnue et le tort subi nommé comme crime. C'est un processus d'exorcisme social : le mal est jeté à la lumière pour qu'il cesse de hanter les ténèbres. Le Psaume 34, 16 rappelle que Dieu n'est pas sourd : « Ses oreilles sont attentives à leur cri ». Sans cette vérité établie, le pardon ne serait qu'une complaisance qui laisserait le mal intact.

II. Le pardon comme « folie » qui libère la justice de la vengeance

Le pardon ne vient pas annuler la justice, il vient la parfaire en lui insufflant une logique de vie là où la loi seule ne produit parfois que la mort.

Il sera ici question du dépassement nécessaire de la justice comptable par le chiffre de l'infini **(A)**, avant d'analyser la libération que procure la remise de la sentence finale à la souveraineté de Dieu **(B)**.

A. Le dépassement de la justice comptable par le chiffre de l'infini

La justice humaine, laissée à elle-même, tend vers une justice purement rétributive. Celle-ci risque en effet de s'enfermer dans une « comptabilité de la douleur ». Quelle peine pourrait jamais « équilibrer » la trahison d'un proche ou la profanation de l'intime ? Hannah Arendt rappelait que sans la faculté de pardonner, les humains resteraient à jamais enchaînés aux conséquences de leurs actes passés. Selon elle, seul le pardon rompt la causalité du passé². C'est ici que s'inscrit la radicalité de l'enseignement christique. Lorsque Pierre propose de pardonner « sept fois », il croit atteindre le sommet de la justice légale (Matthieu 18, 21). Mais la réponse de Jésus, lorsqu'il dit « soixante-dix fois sept fois », brise toute arithmétique. Jésus institue ainsi une démesure de la grâce. Pardonner sans compter, c'est décider que l'offense ne définira plus l'avenir. Cet impératif ne demande pas de tolérer le crime, mais de refuser que le crime dévore l'existence. Pardonner à celui que l'on a aimé et qui a brisé cette confiance, c'est décider que l'acte de l'autre ne sera pas le maître de l'avenir. C'est un acte de souveraineté spirituelle où la victime décide que la haine ne colonisera pas son âme.

B. La remise de la sentence à la souveraineté de Dieu

Le pardon est un acte de confiance absolue en la justice divine. En effet, l'une des fonctions théologiques du pardon est de remettre le jugement final entre les mains de Dieu. En déclarant : « À moi la vengeance, dit le Seigneur » (Rm 12, 19), l'Écriture libère la victime du fardeau d'être le juge final. Dans les cas où la justice humaine est faillible ou impuissante, le pardon consiste à remettre le coupable entre les mains de Dieu. C'est accepter que Dieu voit ce que les hommes ignorent. Les mots « Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons » (Mt 6, 12) deviennent alors une respiration. En effet, en remettant la dette de l'autre, le sujet s'ouvre lui-même à la miséricorde qui seule peut restaurer ce qui a été détruit. Le pardon est une délégation de

² Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne* (The Human Condition), 1958. Dans le chapitre sur l'action, Arendt soutient que le pardon est la seule faculté humaine qui permette de briser le cercle vicieux de l'irréversibilité des actes. Sans pardon, nous sommes condamnés à subir indéfiniment les conséquences du passé.

la sentence à Dieu, permettant au cœur blessé de retrouver une paix qui surpasse toute intelligence. Seule la justice divine est véritablement « juste », car elle seule connaît les cœurs. Ainsi, en pardonnant, l'homme ne renonce pas à ce que justice soit faite, il délègue la sanction finale à la sagesse de Dieu, permettant ainsi à son propre cœur de retrouver la paix et d'échapper au poison de la haine

III. L'articulation chrétienne : vers une justice restauratrice

L'articulation chrétienne réside dans la capacité à maintenir ensemble l'exigence de la loi et la promesse de la réconciliation. Ainsi, il convient d'aborder la distinction fondamentale entre le pécheur et son péché **(A)** pour conclure sur le mystère de la Croix comme lieu de rencontre entre justice et miséricorde **(B)**.

A. Distinguer le pécheur de son péché

Suivant l'intuition de Saint Augustin, l'articulation chrétienne consiste à haïr le péché mais à aimer le pécheur³. Pour une victime bafouée par un être aimé, cette distinction consiste à condamner l'acte, qu'il s'agisse d'un viol, d'une trahison, avec la plus grande fermeté, se rapprochant de la justice de Dieu, tout en refusant de réduire l'autre à son crime, par le pardon sacré. La justice s'occupe de l'acte, qu'elle doit condamner au nom du bien commun. Le pardon, lui, s'adresse à la personne, qu'il cherche à relever. L'articulation réussie est celle qui permet à la peine de devenir médicinale plutôt que purement punitive. La justice prépare le terrain en exigeant la réparation, tandis que le pardon sème la possibilité d'un nouveau départ. Comme le dit Jacques (3, 18), « le fruit de la justice est semé dans la paix par ceux qui travaillent à la paix ». Cette articulation transforme la peine en chemin de conversion possible. Il ne s'agit pas de nier la gravité de l'offense, mais de parier que le mal n'est pas l'essence de l'homme, permettant ainsi à la victime de se désaliéner de l'agresseur en le remettant à sa condition de créature faillible.

B. La Croix, lieu de rencontre entre miséricorde et justice

³ Saint Augustin, *Lettre 211*. C'est dans la règle augustinienne l'on trouve la célèbre formule : « *Cum dilectione hominum et odio vitiorum* » (« avec l'amour des hommes et la haine des vices »). Cette distinction est le fondement de la justice restauratrice chrétienne.

Sur la Croix, le paradoxe divin s'accomplit. En théologie, la Croix est le moment où la justice et la miséricorde de Dieu s'embrassent (Psaume 85). Dieu ne traite pas le mal comme s'il n'existait pas ; il en prend la responsabilité et le poids sur lui-même pour offrir une issue de rédemption. Le Christ crucifié porte l'injustice absolue, l'effraction de l'innocence. Son cri « Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » légitime toute souffrance de victime. Mais sa parole de miséricorde, « Pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font » (Luc 23, 34), révèle que la justice de Dieu est une force qui recrée. Ainsi, c'est là que se résout le dilemme. La justice est satisfaite parce que le mal est affronté, mais le pardon triomphe parce que l'amour a le dernier mot. Rechercher le Royaume et sa justice, c'est œuvrer pour un monde où la loi sert la vie et non l'inverse.

Rechercher « la justice de Dieu » (Mt 6, 33), c'est croire que la lumière peut renaître même du viol des corps et des cœurs. La Croix articule la condamnation totale du péché et l'offre infinie d'une vie nouvelle. Elle est le point où la balance de la justice rencontre le baiser de la paix.

Conclusion

En définitive, l'articulation entre la justice et le pardon n'est pas une simple construction intellectuelle, mais un combat spirituel pour la survie de l'âme. La justice est le cri de la vérité qui refuse que le mal ait le dernier mot sur l'histoire humaine ; le pardon est le souffle de la grâce qui empêche ce même mal de détruire définitivement le cœur de celui qui a souffert. D'un point de vue philosophique, cette tension nous renvoie à ce que Paul Ricœur appelait l'économie du don venant surmonter l'économie de l'équivalence⁴. La justice cherche l'équilibre, tandis que le pardon appartient à l'ordre de la surabondance. Le pardon n'est pas une option facultative, il est ce qui empêche la justice de devenir une machine inhumaine et stérile.

Pour celui qui a été blessé dans son intimité par un être proche, l'articulation réside dans un double mouvement. Il s'agit d'exiger que la justice nomme le crime pour s'en libérer, mais choisir le pardon pour ne pas laisser le crime définir son identité. Ainsi, la foi chrétienne propose une voie où la reconnaissance du tort devient le marchepied de la libération du cœur.

Il est permis de considérer le pardon comme forme ultime de la justice. Il s'agirait d'une justice qui ne se contente pas de punir, mais qui rend à la victime sa souveraineté et offre au monde la

⁴ Paul Ricœur, *Le Juste*, Éditions Esprit, 1995. Ricœur y analyse la justice comme l'institution d'un espace de parole qui s'interpose entre l'agresseur et la victime. Le juge est ce « tiers » qui transforme la violence en langage et impose la « juste distance ».

preuve que l'amour de Dieu est plus fort que la mort. N'est-ce pas là le sens profond de la Résurrection ; la promesse que tout ce qui a été profané peut être transfiguré ?

Cela amène à se demander si la redécouverte d'une « justice restauratrice »⁵, qui privilégie la réparation du lien social sur la simple exclusion du coupable, ne serait pas la seule issue pour éviter une fragmentation définitive de la communauté, dans nos sociétés marquées par une judiciarisation croissante des rapports humains. Le pardon, bien qu'acte spirituel, n'aurait-il pas une portée politique secrète, en tant qu'il serait l'unique force capable de refonder une cité sur la réconciliation plutôt que sur la rancœur ?

« Il arrive à chacun de nous de tomber, de céder aux séductions du péché. Ce n'est pas un signe de faiblesse définitive, mais un rappel brutal de notre condition humaine. La chute n'est jamais un point final : elle est un appel à l'humilité, à la conversion, et à la vigilance de l'âme.

Ne vous laissez pas séduire par le mensonge que le péché n'a pas de conséquences. Il brise la paix intérieure, obscurcit notre conscience et nous éloigne de la lumière de Dieu. Mais, par la confession sincère, la prière et la réparation, chaque chute peut devenir une marche vers la sainteté.

Rappelez-vous : l'amour de Dieu est plus grand que nos fautes. Ce n'est pas dans notre perfection que nous trouvons le salut, mais dans notre courage de nous relever, de demander pardon, et de marcher à nouveau dans la vérité. Que cette conscience de nos fragilités devienne le moteur d'une vie plus sainte et plus droite » (Pape Léon XIV).

⁵ Howard Zehr, *Changing Lenses: A New Focus for Crime and Justice*, 1990. Bien que d'inspiration contemporaine, ce concept s'appuie sur des racines théologiques chrétiennes et mennonites pour privilégier la réparation du lien social et la guérison des victimes plutôt que la seule punition.